

Cnab : une rentrée forte en revendications



PHOTO: AJP ©

Les membres du conseil d'administration de la Confédération nationale des administrateurs de biens et agents immobiliers (Cnab) Marseille-Provence-Corse se sont réunis le 3 septembre au Palais du Pharo. L'occasion de rappeler les aspirations de la Chambre syndicale pour cette nouvelle année administrative.

Parce que le logement constitue en France et en Europe un enjeu social et économique prépondérant, la Cnab entend défendre au niveau de l'Etat « le droit à un logement décent pour tous », comme l'a rappelé son président, Jean-Luc Lieutaud. Selon lui, la politique du logement doit s'inscrire dans la durée et le propriétaire bailleur doit enfin être reconnu comme un agent économique à part entière : « Le logement a besoin de rentabilité pour exister, de sécurité pour le locataire et le propriétaire » Jean-Luc Lieutaud

souhaiterait donc un vrai statut de bailleur privé qui, contre certaines garanties, s'engagerait à réserver son patrimoine locatif pendant une durée minimale de 15 ans.

Dans un contexte de ralentissement des ventes sur le marché de l'immobilier, la Cnab s'oppose à la nouvelle taxe de 1,1 % sur les revenus du patrimoine et autres placements pour financer le Revenu de Solidarité Active (RSA), envisagée par le gouvernement. Lors des réunions de travail dans le cadre du Grenelle de l'environnement,

la Cnab, dont beaucoup de propositions ont été retenues concernant les améliorations à apporter au logement dans les 30 prochaines années, avait également attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés financières des propriétaires et copropriétaires, « à saturation de charges et autres frais entraînés entre autres par une réglementation démesurée. »

Néanmoins, rappelant l'engagement de la Cnab dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable, Jean-Luc Lieutaud se réjouit de « la volonté du gouvernement de mettre en place (...) un prêt à taux zéro écologique « éco-PTZ » pour financer les travaux destinés à l'amélioration des performances énergétiques des logements. ». Car le bâtiment génère à lui seul près de 22 % des émissions de gaz à effet de serre.